

LOT-ET-GARONNE

Économie Sociale & Solidaire

Feuille de route
2021 - 2027



Sommaire

Préambule	4
-----------	---

PARTIE 1 **Le contexte de l'ESS en Lot-et-Garonne**

1. Une loi qui clarifie et précise le concept d'ESS	5
2. Un Département déjà acteur de proximité en matière d'ESS	6
3. La démarche engagée par le Conseil départemental	6
4. Les étapes de la définition	6

PARTIE 2 **Le panorama de l'ESS en Lot-et-Garonne**

1. La position du département par rapport au niveau régional	8
2. Les caractéristiques de l'emploi dans l'ESS en Lot-et-Garonne	9
3. La répartition des employeurs de l'ESS par forme juridique et secteurs d'activité en Lot-et-Garonne	10
4. La répartition géographique des structures de l'ESS et de leurs salariés en Lot-et-Garonne	10
5. Évolution de l'emploi ESS en Lot-et-Garonne comparée à la Nouvelle-Aquitaine	12

PARTIE 3 **Les enjeux pour le territoire**

1. L'agriculture et l'alimentation durable	13
2. Le lien social et les solidarités territoriales	13
3. L'emploi	13
4. Un tourisme plus durable	13
5. La mise en réseau et la coopération d'acteurs	14

PARTIE 4 **Le plan d'action détaillé de l'ESS en Lot-et-Garonne**

1. Les points majeurs issus des étapes de concertation et consultation	15
2. Les axes identifiés et leurs objectifs	15
3. Présentation des objectifs par axes stratégiques	16
4. Les modalités de mise en œuvre	17

Annexe 1 : articulation de la feuille de route ESS par axes, objectifs et actions ou dispositifs	19
---	-----------

Annexe 2 : fiches dispositifs ESS	23
--	-----------

Annexe 3 : fiches actions ESS	33
--------------------------------------	-----------

Préambule

Malgré les réformes territoriales successives, le Département reste un acteur institutionnel de premier plan pour le soutien au développement de son territoire et au dynamisme de ses acteurs socio-économiques publics ou privés.

Dans ce cadre, l'exercice des compétences en matière d'action sociale et de solidarité territoriale constitue le socle juridique de l'action d'un Conseil départemental.

À ce titre, le Département de Lot-et-Garonne assume pleinement ses responsabilités. Son action est primordiale en faveur des publics les plus fragiles et il reste un ardent défenseur des projets de développement susceptibles de dynamiser durablement un territoire. Il agit ainsi notamment en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dont le concept apporte des outils et réponses pragmatiques à un département rural comme le Lot-et-Garonne et correspond aux aspirations de plus en plus affirmées vers une société privilégiant le développement durable.

Or force est de constater que la notion même d'ESS est souvent mal appréhendée sur le fond et la forme. Concrètement, pour le Département cela se manifeste par la mise en œuvre effective d'actions en phase avec l'ESS sans que cela soit affiché en tant que tel et donc reconnu.

Face à ce constat, il a été décidé d'engager une démarche politique ciblée sur l'ESS.

L'enjeu était de prendre la juste mesure de l'ESS en Lot-et-Garonne pour mieux la structurer et assurer son développement.



PARTIE 1

Le contexte de L'ESS en Lot-et-Garonne

1. Une loi qui clarifie et précise le concept d'ESS

La loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 fixe un cadre précis à l'Économie Sociale et Solidaire. L'avantage de cette loi est double : d'abord elle a permis de mettre en lumière une économie peu identifiée ; ensuite elle a déterminé ses fondements, ses acteurs, ses finalités, ses modes de fonctionnement, etc.

Ainsi, l'ESS est mise en œuvre par des structures organisées sous différentes formes statutaires : les coopératives, les mutuelles, les associations, les fondations et les sociétés commerciales de l'ESS.

Ces structures suivent les principes suivants :

- une finalité d'intérêt général ou collectif ;
- une gouvernance démocratique ;
- une lucrativité limitée ;
- un ancrage territorial et une mobilisation citoyenne ;
- une libre adhésion.

Elles interviennent dans tout type d'activité : production, transformation, distribution, échange et consommation de biens ou de services.



2. Un Département déjà acteur de proximité en matière d'ESS

En pratique, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne mobilise plusieurs commissions en faveur de sa politique liée à l'ESS : la Commission développement social, insertion, habitat, la Commission développement durable et citoyenneté, la Commission culture, sport, jeunesse et vie associative, et la Commission développement économique, tourisme, numérique et politique contractuelle sont essentiellement concernées.

Cette capacité d'intervention du Conseil départemental est d'ailleurs entérinée par la loi sur l'ESS qui permet aux Départements de conventionner avec la Région afin d'assurer la coordination entre les politiques des collectivités départementale et régionale sur l'ESS.

Cette situation confirme la légitimité et la réalité de l'intervention départementale en faveur des domaines touchants à l'ESS.

Cependant, l'intervention départementale se concrétise par des actions diverses non référencées ESS mises en œuvre au sein de plusieurs directions de la collectivité, Cela génère un manque de lisibilité sous le prisme ESS et, de fait, un défaut de reconnaissance et, vraisemblablement, une altération de l'efficacité.

3. La démarche engagée par le Conseil départemental

Considérant l'ensemble de ces éléments, le Conseil départemental a d'abord souhaité disposer d'un état des lieux de l'ESS en Lot-et-Garonne, prérequis indispensable pour entamer une réflexion sur une politique à venir. Il s'est appuyé sur la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) pour l'accomplissement de cette étude. Cette association, tête de réseau pour l'ESS en Nouvelle-Aquitaine, s'est appuyée sur son observatoire et a mobilisé ses adhérents pour recueillir leur vision.

Les éléments clés de ce diagnostic territorial sur l'ESS en Lot-et-Garonne ont pu être présentés lors de la session budgétaire du 3 juillet 2020.

4. Les étapes de la définition

Grâce à cette première phase indispensable de diagnostic, le Département a pu s'investir dans la définition partagée d'une feuille de route de l'ESS.

Deux temps principaux ont permis d'associer l'ensemble des acteurs :

LE LANCEMENT D'UN APPEL À PROJETS

La première étape a consisté à lancer un appel à projets fin juillet 2020 pour mettre en lumière des structures de l'ESS aptes à créer ou innover sur des biens matériels ou des services répondant à un ou des services concernant les publics prioritaires de la collectivité départementale (enfance, jeunesse, grand âge, personnes en situation d'handicap ou de précarité, etc.).

Sur les dix-neuf projets reçus, le jury composé de conseillers départementaux et d'un représentant de la CRESS a retenu 9 lauréats qui ont bénéficié d'une promotion sur leur activité.



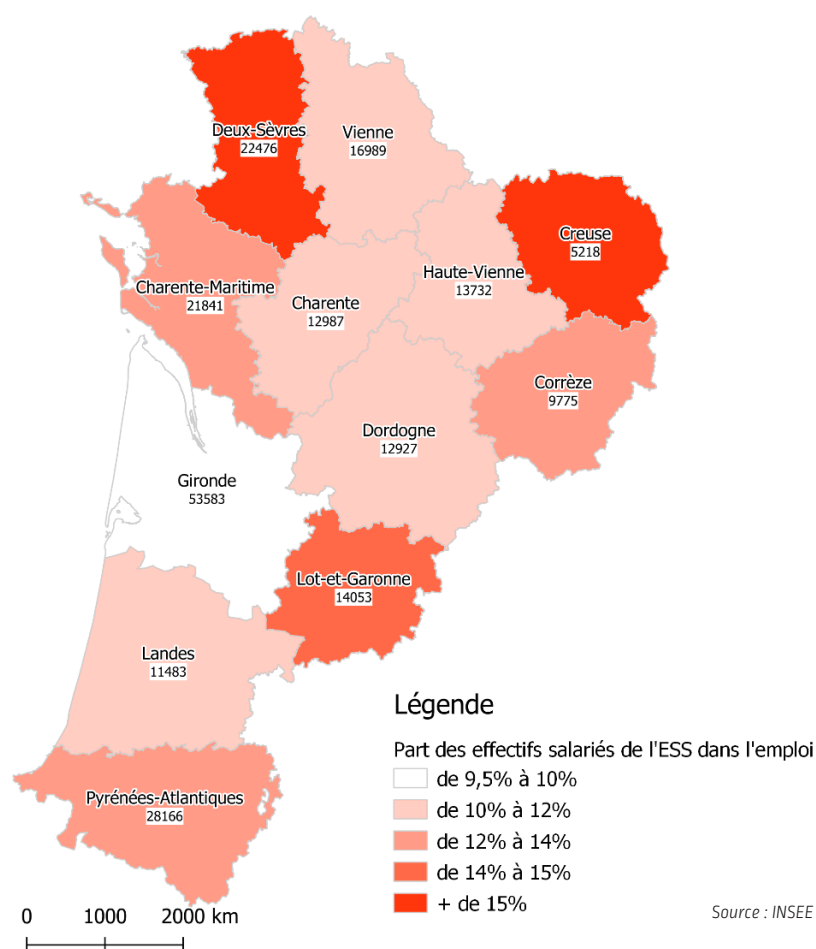


PARTIE 2

Le panorama de L'ESS en Lot-et-Garonne

1. La position du département par rapport au niveau régional

À l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, le Lot-et-Garonne est le 3^e département ayant la plus grande proportion de salariés dans l'ESS après les Deux-Sèvres et la Creuse.



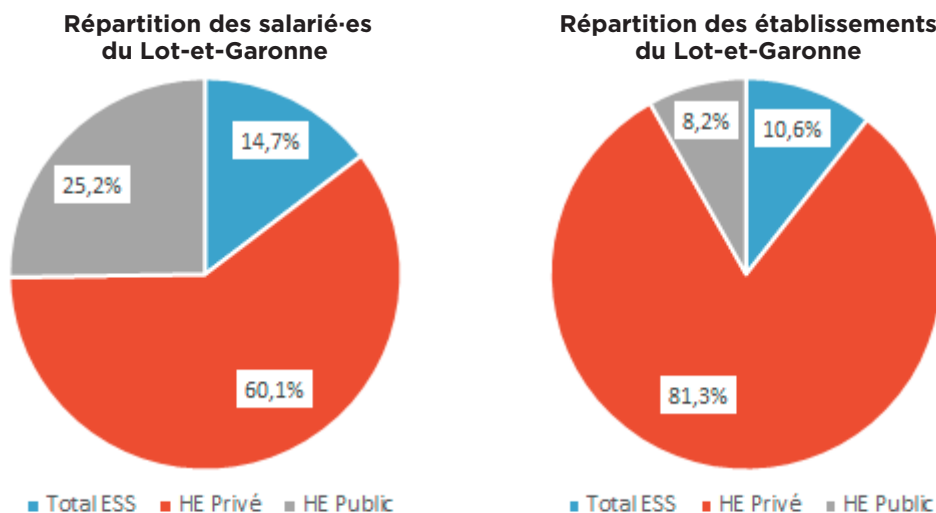
Source : INSEE CLAP 2015 – Traitement CRESS NA

Le département du Lot-et-Garonne représente un peu plus de 6 % des établissements employeurs et des salarié-es de l'ESS de Nouvelle-Aquitaine.

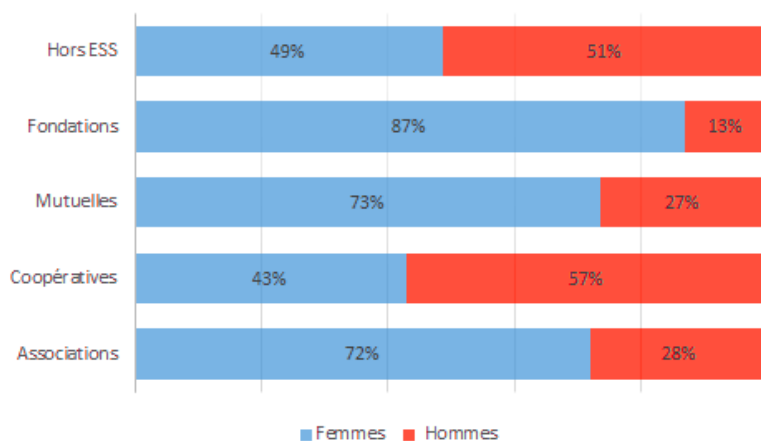


2. Les caractéristiques de l'emploi dans L'ESS en Lot-et-Garonne

En Lot-et-Garonne, l'ESS représente 14,7 % de l'emploi salarié soit plus de 14 000 salariés employés au sein de 1 433 structures qui constituent 10,6 % des employeurs.

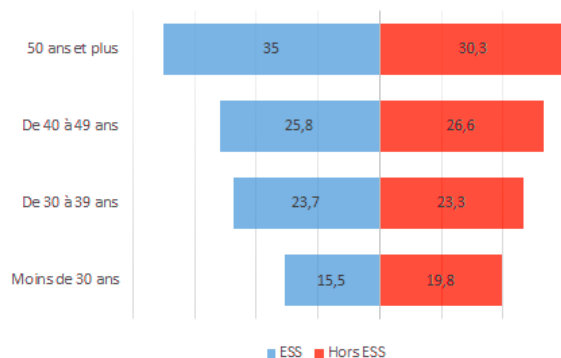


Source : INSEE CLAP 2015



Source : INSEE DADS 2016 – Traitement CRESS NA

Les effectifs de l'ESS sont principalement composés de femmes (67 %), comparé au reste de l'économie qui est à parité. Plus de 70 % des salarié-es des associations, fondations et mutuelles sont des femmes. À l'inverse, elles ne sont que 43 % dans les coopératives.



Les effectifs de l'ESS sont plus âgés que ceux du reste de l'économie : l'ESS comporte moins de salarié-es de moins de 30 ans, et plus de salarié-es de plus de 50 ans.

Source : INSEE DADS 2016 – Traitement CRESS NA



3. La répartition des employeurs de l'ESS par forme juridique et secteurs d'activité en Lot-et-Garonne

Les associations investies dans l'accompagnement social, le sport, la culture assurent l'essentiel des activités. L'activité entrepreneuriale ne doit pas être oubliée avec les coopératives.

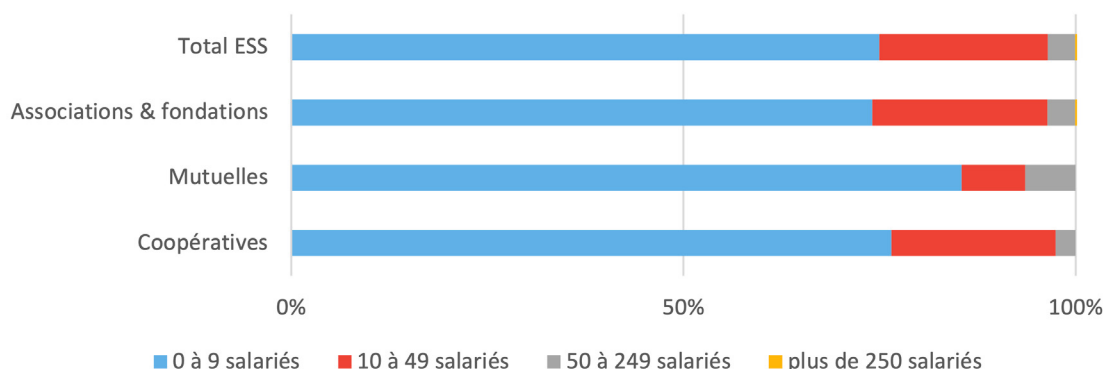
Secteurs	Associations et fondations	Coopératives	Mutuelles	Total ESS
Action sociale	266		1	267
Sports et loisirs	237			237
Enseignement	102	2		104
Arts, spectacles	100			100
Santé humaine	28		7	35
Hébergement et restauration	20			20
Agriculture, industrie, construction	8	58		66
Activités financières et d'assurance	2	107	44	153
Services divers	209	66	10	285
Non classés (pas de codes activités spécifiques)	165	1		166
TOTAL	1137	234	62	1433

Source : INSEE CLAP 2015 – Traitement CRESS NA

4. La répartition géographique des structures de l'ESS et de leurs salariés en Lot-et-Garonne

Toutes les familles de l'ESS sont composées d'au minimum 75 % d'établissements de moins de 10 salariés.

Les associations sont fortement représentées dans les structures de plus de 10 salariés où elles y représentent plus de 80 % du total, principalement dans l'action sociale.

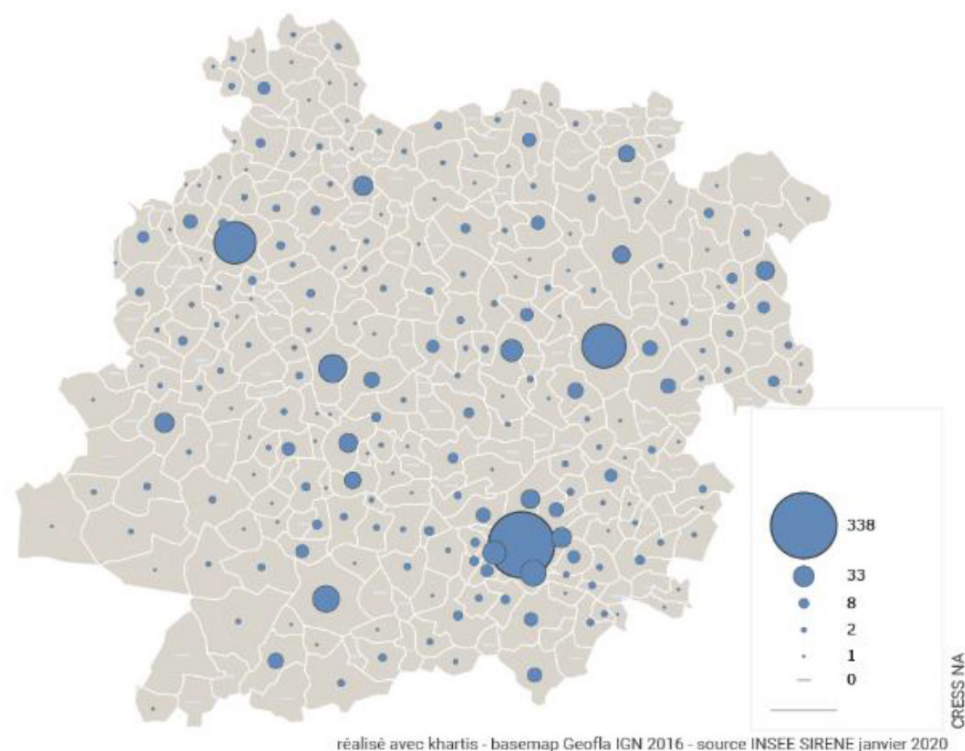


Source : INSEE CLAP 2015

Les pôles urbains d'Agen, Villeneuve-sur-Lot et Marmande concentrent l'essentiel des structures employeuses. Cette caractéristique se vérifie en se référant aux intercommunalités : les 3 communautés d'agglomérations bénéficient du plus grand nombre d'établissements et d'employés de l'ESS.

Malgré tout, les 9 communautés de communes de Lot-et-Garonne voient des activités de l'ESS implantées sur leur territoire.

RÉPARTITION DES STRUCTURES DE L'ESS DANS LE DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

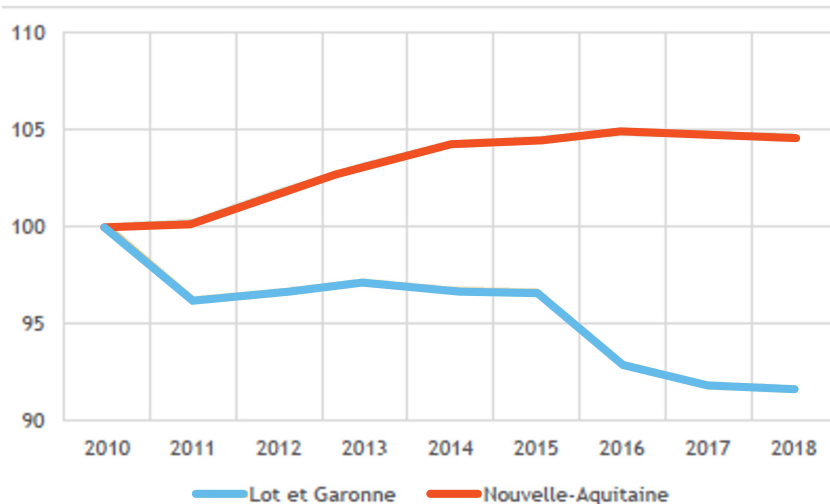


Source : INSEE CLAP 2015

EPCI	Établissements employeurs	Effectifs salariés	Équivalent temps plein	% salariés ESS / total	% salariés ESS / privé
CA d'Agen	504	5 611	4 695	14%	20 %
CA du Grand Villeneuvois	193	1 881	1 703	13%	18 %
CA Val-de-Garonne Agglomération	236	2 709	2 399	15%	19 %
CC Albret Communauté	99	842	689	15%	20 %
CC des Bastides en Haut-Agenais Périgord	86	472	424	16%	22 %
CC des Coteaux et Landes de Gascogne	54	410	376	17%	21 %
CC du Confluent et des Coteaux de Prayssas	82	665	625	18%	23 %
CC du Pays de Duras	21	116	106	14%	17 %
CC du Pays de Lauzun	38	371	301	21%	26 %
CC Fumel Vallée-du-Lot	81	638	547	13%	19 %
CC Lot-et-Tolzac	27	260	236	21%	31 %
CC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres	12	78	56	18 %	30 %
Total général	1433	14 053	12 157		

Source : INSEE CLAP 2015

5. Évolution de l'emploi ESS en Lot-et-Garonne comparée à la Nouvelle-Aquitaine



Source : ACOSS - URSSAF 2010-2018 - Traitement CRESS NA

Champ : ensemble des salariés relevant du régime général (hors régime agricole)

Base 100 au 4e trimestre 2010

Exemple : entre le 4e trimestre 2010 et le 4e trimestre 2011, le nombre de salariés ESS du Lot et Garonne a diminué de 3,8%

Entre 2010 et 2018, le nombre de salariés de l'ESS en Lot-et-Garonne est en diminution avec un solde net de - 897 salariés. On note deux périodes de baisse notable : 2011 et 2016.

Ces baisses d'emploi d'ESS s'expliquent en partie par l'évolution des politiques publiques (évolution des contrats aidés, réduction des dons dans le cadre des réformes fiscales, réorganisations à la suite de la fusion des régions...), et aussi en raison de difficultés de recrutement dans certains secteurs d'activités (sanitaire, médico-social, aide à domicile...).

Ce diagnostic a donc mis en évidence la prééminence du milieu associatif dans l'ESS, investi dans des actions sociales, sportives, culturelles.

Cela est cohérent avec les accompagnements en vigueur du Département. Un constat s'impose donc : peu d'entreprises engagées sur les marchés économiques dits concurrentiels optent pour un fonctionnement basé sur l'ESS.

Il souligne également les difficultés de développement mises en exergue par la réduction du nombre d'emplois



PARTIE 3

Les enjeux pour le territoire

Le diagnostic a mis en évidence des thématiques et secteurs à potentiels, sous-entendant la possibilité de développement d'activités économiques et sociales employeuses sur le département (non exhaustifs) :

1. L'agriculture et l'alimentation durable

Le territoire lot-et-garonnais connaît une transformation de son modèle agricole depuis déjà quelques années (agriculture raisonnée ou biologique, engagement des coopératives) et sa poursuite ambitieuse peut en faire une force du territoire. Si l'ESS est bien représentée dans la mise en place des circuits courts alimentaires économiques et solidaires, de la production à la distribution, le sujet de l'alimentation durable et de qualité pose aussi la question de son accessibilité à toutes et tous.

2. Le lien social et les solidarités territoriales

Dans un département comme le Lot-et-Garonne à forte dynamique rurale, la question des solidarités territoriales est en enjeu fort des collectivités locales, du Département en particulier.

La question du lien social est au cœur de projets locaux (cafés associatifs et culturels, épiceries sociale et solidaire, mobilités, tourisme social, etc.) dont l'objectif est de faire vivre un territoire à travers les mixités, l'inclusion, la solidarité.

3. L'emploi

L'emploi est au cœur du développement économique et social d'un territoire, et l'économie sociale et solidaire en particulier joue un rôle essentiel sur les territoires dans la dynamique de création d'emplois et d'insertion socioprofessionnelle.

Elle permet de créer des emplois non délocalisables et apporte aussi une solution pour des territoires en forte désindustrialisation.

De plus, les outils de l'ESS pour sécuriser l'emploi indépendant vers l'emploi associé (ex : Coopératives d'Activité et d'Emploi) sont un atout pour générer de nouveaux types d'implication professionnelle.

Il est donc important de faire preuve d'innovation et d'adaptation face à de nouvelles formes d'emploi et de besoin.

4. Un tourisme plus durable

Le Lot-et-Garonne est caractérisé par son identité verte et un développement ambitieux d'un tourisme basé sur la qualité de vie de par sa proximité avec la nature en particulier, avec un fort enjeu de valorisation et préservation des paysages. Le tourisme dit solidaire démontre que la pertinence économique, la valorisation du territoire, une offre de qualité sont compatibles avec l'accessibilité au plus grand nombre dans la recherche d'une mixité sociale et du développement local.



Les villages de vacances, les campings, ou autres structures sont des outils aisément utilisables pour un tourisme en phase avec les notions d'ESS.

5. La mise en réseau et la coopération d'acteurs

Le diagnostic a révélé un enjeu saillant de mise en réseau des acteurs de l'ESS entre eux et avec d'autres partenaires socio-économiques.

Les coopérations formelles ou informelles permettent d'apporter de nouvelles complémentarités et de la coordination entre professionnels d'horizons divers, permettant de mieux répondre aux besoins des usagers.

De plus les dynamiques d'innovation économique et sociale générées par la coopération d'une diversité de parties prenantes aboutissent à la naissance de projets qui répondent à des besoins nouveaux ou mal satisfaits et à de nouvelles aspirations de la société.

De manière très formelle, les sociétés coopératives constituent des outils reconnus et peu développés, mis à part dans le domaine agricole, pour mener des projets d'ESS.



PARTIE 4

Le plan d'action détaillé de l'ESS en Lot-et-Garonne

1. Les points majeurs issus des étapes de concertation et consultation

Après plus de 6 mois de recherches documentaires, de consultations et de concertations, 6 points apparaissent comme les plus récurrents et pertinents à prendre à compte pour élaborer une politique pragmatique de l'ESS :

- Une difficulté à définir et à donner les contours de l'ESS ;
- Un domaine d'activité qui n'est pas uniquement à vocation sociale ;
- Une volonté des acteurs d'être reconnus comme de réels acteurs économiques ;
- Une multitude d'acteurs, mais un besoin de coordination ;
- Un besoin de clarification des dispositifs d'accompagnement et de financement ;
- Un département avec une identité verte marquée.

À partir du portrait du Lot-et-Garonne sous le prisme de l'ESS et de deux moments de concertation qui ont permis d'asseoir une base solide de coopération entre les acteurs du territoire et le Département, un projet d'architecture pour une politique structurée de développement de l'ESS a été dressé.

Cette architecture se décline en 5 axes pour 29 objectifs mis en œuvre grâce à 4 dispositifs financiers et 17 actions d'animation.

Elle porte essentiellement sur une volonté de dynamisation du volet « économique » de l'ESS. En effet, les domaines sociaux, culturels ou sportifs bénéficient déjà d'un accompagnement historique et structuré du Département qui se poursuit. Par contre les projets stimulant la dynamique entrepreneuriale sont trop peu appréhendés avec une porte d'entrée ESS, ce qui nuit à leur éclosion ou développement.

En conséquence, la feuille de route du Département est orientée vers une stimulation des opérations visant à accompagner les projets individuels évolutifs ou les opérations d'animation à vocation économique dans le respect de la répartition des compétences entre collectivités territoriales.

Ce positionnement de principe, logique par rapport à une volonté de développer l'action départementale sur une partie de l'ESS, générera aussi des impacts positifs sur les autres aspects de l'ESS, liés au social en particulier.

2. Les axes identifiés et leurs objectifs

Les 5 axes stratégiques sur lesquels le Conseil départemental entend bâtir sa politique de soutien à l'ESS sont les suivants :

- L'ESS, vecteur de solidarité territoriale ;
- L'ESS, en faveur du développement économique ;
- L'ESS, moteur de la transition énergétique et écologique ;
- L'ESS, l'heure de la reconnaissance ;
- L'ESS, au cœur de la commande publique.



3. Présentation des objectifs par axes stratégiques

AXE 1 - L'ESS, VECTEUR DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

L'expression « solidarité territoriale » est fondamentale en matière d'ESS. Elle permet de représenter les notions de développement économique équilibré sur un territoire, grâce à des modes de fonctionnement socialement respectueux et innovants, et une volonté de transversalité entre acteurs pour faire plus et mieux.

Il est donc stratégiquement important de favoriser tout type d'actions qui se conforme à ce prérequis indispensable pour affirmer une vraie politique de l'ESS.

OBJECTIFS

- Soutenir la dynamique engagée et créer de la solidarité avec les acteurs de l'ESS ;
- Communiquer sur l'ESS ;
- Faire délibérer la collectivité sur les principes et les valeurs qui caractérisent les organisations de l'économie sociale ;
- Apporter une meilleure connaissance, une acculturation de l'intérêt de l'ESS sur la solidarité territoriale auprès des acteurs institutionnels ;
- Stimuler l'émergence des projets mutualisés entre acteurs ;
- Créer un réseau d'ambassadeurs de l'ESS
- Développer le maillage des espaces et lieux d'intermédiation ;
- Informer en amont des potentiels d'emploi et de développement de l'ESS ;
- Créer de la solidarité entre ESS et Éducation nationale.

AXE 2 - L'ESS, EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'ESS représente une véritable économie en phase avec les attentes actuelles de la société, et efficiente en termes de dynamisme territorial, mais peu ou mal appréhendée par les porteurs de projets, ou même des structures de l'ESS elles-mêmes souvent mal armées pour communiquer sur leurs missions.

Un accompagnement des projets nouveaux ou en cours est cohérent pour stimuler la dynamique entrepreneuriale de l'ESS.

OBJECTIFS

- Soutenir la dynamique de création des entreprises de l'ESS ;
- Accompagner des structures type tiers-lieux qui voudraient se diversifier et devenir Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) ;
- Soutenir la création d'emploi et le développement de CAE ;
- Promouvoir l'émergence des projets de l'ESS à vocation économique ;
- Favoriser le statut d'associé-salarié au sein de coopératives en émergence ;
- Accompagner les structures de l'ESS à la transition numérique (communication digitale) pour favoriser leur développement.

AXE 3 - L'ESS, MOTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

ESS et transition énergétique et écologique sont étroitement liées. En effet, la promotion et le développement concret du développement durable sont essentiellement investis par des acteurs adoptant un raisonnement psychologique et des méthodes professionnelles, en lien direct avec les normes et enjeux de l'ESS. La thématique participe donc pleinement aux ambitions d'un développement économique équilibré.

Il est important de dédier un axe particulier à la transition énergétique et écologique.

OBJECTIFS

- Accentuer l'engagement vers un tourisme durable / social ;
- Favoriser la structuration des filières vers la transition énergétique et écologique ;
- Favoriser l'alimentation positive et la préservation des exploitations agricoles, le commerce de proximité ;
- Poursuivre le développement des projets de transition énergétique et écologique dans le domaine du développement durable.

AXE 4 - L'ESS, L'HEURE DE LA RECONNAISSANCE

L'ESS est mal identifiée par la population en général, par les acteurs économiques, mais aussi par les institutions. Cette situation nuit à l'éclosion de projets innovants et à l'élaboration de collaborations politiques et techniques pragmatiques.

Des actions ciblées pour une reconnaissance légitime de l'ESS sont donc à mettre en œuvre à différents échelons publics ou privés.

OBJECTIFS

- Sensibiliser au développement de l'ESS et stimuler l'innovation dans le secteur de l'ESS ;
- Conforter la relation conventionnelle avec la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Nouer des partenariats constructifs et dans la durée avec les animateurs du réseau régional ;
- Affirmer l'ESS dans une politique départementale transversale ;
- Conventionner avec des organismes compétents pour former les élus et les agents du Département à l'ESS ;
- Accompagner les structures de l'ESS vers une meilleure visibilité et reconnaissance.

AXE 5 - L'ESS, AU CŒUR DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Force est de constater que les entreprises de l'ESS contractent peu de marchés publics malgré les voies d'accès permises par le code de la commande publique. Cela résulte du fait que les deux parties, acheteurs publics et structures présentant des offres potentielles, se connaissent trop mal voire pas du tout, pour susciter des coopérations économiques classiques dans le respect des critères de la commande publique.

Des opérations de mise en relations semblent pertinentes pour que les deux « mondes » puissent se rapprocher afin de briser les barrières et de pré-identifier les éventuelles sources de collaboration économique.

OBJECTIFS

- Rendre plus visible l'offre des structures de l'ESS auprès des acteurs publics ;
- Acculturer les acteurs de l'ESS à la commande publique ;
- Rapprocher les acheteurs du Département et les structures de l'ESS ;
- Rendre plus visible l'offre des structures de l'ESS auprès des services du Département.

4. Les modalités de mise en œuvre

À partir de ces axes et objectifs et afin d'être opérationnel, il est proposé d'agir par deux moyens :

- La création de dispositifs financiers qui permettront d'accompagner, par l'attribution de subventions, des projets que le Conseil départemental souhaite stimuler ;
- La planification d'actions à réaliser sur les 6 prochaines années.

Le Département propose de créer dès 2021, 4 nouveaux dispositifs financiers, à savoir :

- Soutenir la création d'espaces d'intermédiation et d'innovation territoriale (tiers lieux, coworking, centre d'innovation et d'expérimentation, fab lab, living lab territoriaux...) ;
- Accompagner l'émergence de nouvelles entreprises solidaires ;
- Soutenir la création de SCOP SCIC par l'emploi solidaire ;
- Développer le tourisme durable et social.

Le Département propose de mettre en œuvre au cours de la prochaine mandature les 17 actions suivantes :

- Réaliser un Vadémécum (guide) de l'ESS en 47 ;
- Adopter les grands principes de l'économie sociale ;
- Structurer et animer le réseau des acteurs de l'ESS en Lot-et-Garonne en prenant en compte à la fois une répartition géographique et sectorielle ;
- Faire découvrir l'ESS aux collégiens ;
- Lancer l'appel à projets « Projets et structures innovants(es) de l'ESS », intégrant une dimension écologique et/ou énergétique ;
- Former les structures de l'ESS à la transition numérique ;
- Accompagner les entreprises pour promouvoir la transition énergétique et écologique ;
- Accompagner les acteurs sur leurs actions en faveur d'une agriculture durable ;
- Soutenir les associations d'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) ;
- Organiser des assises annuelles de l'ESS ;
- Ancrer la dynamique ESS au niveau infra-départemental, régional et national ;
- Désigner un-e élu-e référent-e ESS dans chaque commission ;
- Former les agents et élu-e-s départementaux aux normes de l'ESS ;
- Rendre les structures de l'ESS visibles sur Internet ;
- Informer et sensibiliser les acheteurs publics sur la nature des offres des acteurs de l'ESS ;
- Proposer des temps d'information et de sensibilisation auprès des acteurs de l'ESS exposant les conditions et l'intérêt des marchés publics, dont ceux du Département ;
- Développer la prise en compte de l'ESS dans les marchés publics du Département.

L'articulation précise entre axes, objectifs et actions est présentée dans le tableau récapitulatif en annexe 1 (page 19).

Les fiches dispositifs sont présentées en annexe 2 (page 23).

Les fiches actions sont présentées en annexe 3 (page 33).



ANNEXE 1

Articulation de la feuille de route ESS par axes, objectifs et actions ou dispositifs



Axe	Objectifs	ACTION - DISPOSITIF
L'ESS, vecteur de solidarité territoriale	Soutenir la dynamique engagée et créer de la solidarité avec les acteurs de l'ESS	 Réaliser un Vadémécum de l'ESS en Lot-et-Garonne
	Communiquer sur l'ESS	
	Faire délibérer la collectivité sur les principes et les valeurs qui caractérisent les organisations de l'économie sociale	 Adopter les grands principes de l'économie sociale
	Apporter une meilleure connaissance/ acculturation de l'intérêt de l'ESS sur la solidarité territoriale auprès des acteurs institutionnels	 Structurer et animer le réseau des acteurs de l'ESS en Lot-et-Garonne en prenant en compte à la fois une répartition géographique et sectorielle
	Stimuler l'émergence des projets mutualisés entre acteurs	
	Créer un réseau d'ambassadeurs de l'ESS (15 référents maximum, relais territoriaux, parrainage...)	
	Développer le maillage des espaces et lieux d'intermédiation	 Soutenir la création d'espaces d'intermédiation et d'innovation territoriale (tiers lieux, coworking, centre d'innovation et d'expérimentation, fab lab, living lab territoriaux...)
	Informier en amont des potentiels d'emploi et de développement de l'ESS	 Faire découvrir l'ESS aux collégiens
	Créer de la solidarité entre ESS et Éducation nationale	
L'ESS, en faveur du développement économique	Soutenir la dynamique de création des entreprises de l'ESS	 Accompagner l'émergence de nouvelles entreprises solidaires
	Accompagner des structures type tiers-lieux qui voudraient se diversifier et devenir Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE)	
	Soutenir la création d'emploi et le développement de CAE	
	Promouvoir l'émergence des projets de l'ESS à vocation économique	 Appel à projets « Projets et structures innovants(es) de l'ESS », intégrant une dimension écologique et/ou énergétique
	Favoriser le statut d'associé-salarié au sein de coopératives en émergence	 Soutenir la création de SCOP / SCIC par l'emploi solidaire
	Accompagner les structures de l'ESS à la transition numérique (communication digitale) pour favoriser leur développement	 Former à la transition numérique



Axe	Objectifs	ACTION - DISPOSITIF
L'ESS, moteur de la transition énergétique et écologique	Accentuer l'engagement vers un tourisme durable / social	 Développer le tourisme durable et social
	Favoriser la structuration des filières vers la transition énergétique et écologique	 Accompagner les entreprises pour promouvoir la transition énergétique et écologique
	Favoriser l'alimentation positive et la préservation des exploitations agricoles, le commerce de proximité	 Accompagner les acteurs sur leurs actions en faveur d'une agriculture durable
	Poursuivre le développement des projets de transition énergétique et écologique dans le domaine du développement durable	 Soutenir les associations d'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)
L'ESS, l'heure de la reconnaissance	Sensibiliser au développement de l'ESS et stimuler l'innovation dans le secteur de l'ESS	 Organiser des assises annuelles de l'ESS
	Conforter la relation conventionnelle avec la Région Nouvelle-Aquitaine	 Ancrer la dynamique ESS au niveau infra-départemental, régional et national
	Nouer des partenariats constructifs et dans la durée avec les animateurs du réseau régional (RTES, CRESS, Banque des Territoires)	
	Affirmer l'ESS dans une politique départementale transversale	 Désigner un(e) élu(e) référent(e) ESS dans chaque commission
	Conventionner avec des organismes compétents pour former les élus et les agents départementaux à l'ESS	 Former les agents et élus départementaux aux normes de l'ESS
	Accompagner les structures de l'ESS vers une meilleure visibilité et reconnaissance	 Rendre les structures de l'ESS visibles sur Internet
L'ESS, au cœur de la commande publique	Rendre plus visible l'offre des structures de l'ESS auprès des acteurs publics	 Informer et sensibiliser les acheteurs publics sur la nature des offres des acteurs de l'ESS
	Acculturer les acteurs de l'ESS à la commande publique	 Proposer des temps d'information et de sensibilisation auprès des acteurs de l'ESS exposant les conditions et l'intérêt des marchés publics, dont ceux du Département
	Rapprocher les acheteurs du Département et les structures de l'ESS	
	Rendre plus visible l'offre des structures de l'ESS auprès des services du Département	 Développer la prise en compte de l'ESS dans les marchés publics du Département



ANNEXE 2

Fiches dispositifs ESS





Soutenir la création d'espaces d'intermédiation et d'innovation territoriale

■ PARTENAIRES

- Région Nouvelle-Aquitaine
- Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)

■ OBJECTIF

- Développer et favoriser le maillage des espaces et lieux d'intermédiation

OBJET

Accompagner la création d'espaces d'intermédiation, d'innovation, d'expérimentation territoriale répondant à la volonté de proposer des dynamiques alternatives favorisant la vie économique et sociale locale.

Les espaces d'intermédiation, d'innovation territoriale et d'expérimentation territoriale (tiers lieux, coworking, centre d'innovation et d'expérimentation, fab lab, living lab territoriaux...) permettent d'encourager les initiatives locales collaboratives afin de favoriser la création d'activités économiques et de développer les liens sociaux entre les populations d'un même territoire.

BÉNÉFICIAIRES

- Maîtres d'ouvrages publics ;
- Structures de l'ESS.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Volonté du porteur de projet d'impulser une dynamique locale combinant plusieurs des services suivants :
- Centre de télétravail qui accueille des salariés dans des locaux alternatifs à ceux de leur employeur ;
- Espace de travail partagé (ou coworking) dans lequel des travailleurs indépendants mutualisent des ressources (locaux, machines, compétences, réseaux) ;
- Fab Lab (laboratoire de fabrication), lieu ouvert au public où sont mis à disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur ;
- Living Lab, environnement ouvert d'innovation en grandeur réelle, où les utilisateurs participent à la création des nouveaux services, produits et infrastructures sociétales ;
- Espace d'accompagnement, destiné aux professionnels, leur apportant des informations et services permettant de mener des projets (économiques, sociaux, culturels...) intégrant les nouvelles pratiques issues du numérique ;
- Espace de médiation numérique ouvert au public, destiné à apporter des services de découverte, de formation, d'accompagnement à l'usage du numérique ;
- Espace de vie sociale apportant une offre commerciale ou de services aux habitants ;
- Engagement du porteur de projet à animer l'espace (programme d'animation avec personnel dédié) ;
- Existence d'une contrepartie publique autre que celle du Département (Union européenne, Région, Intercommunalité...) ;
- Le programme de dépenses devra être de 20 000 € HT minimum.

■ CONTACT

Direction de l'économie et du tourisme
05 53 69 46 26
ludivine.gonzalez@lotetgaronne.fr



Soutenir la création d'espaces d'intermédiation et d'innovation territoriale

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les dépenses éligibles portent sur des dépenses de fonctionnement :

- Frais d'animation ;
- Autres dépenses de fonctionnement structurelles (location de salle, de matériel...) ;
- Prestations externes (conseil, formations, études...) ;
- Frais de communication.

MODALITÉS DE CALCUL

L'aide départementale prendra la forme d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € maximum.

Le porteur de projet devra apporter au projet un autofinancement d'un minimum de 20 %.

La qualité du dossier sera évaluée en fonction des critères suivants :

- Diversité des activités,
- Pluralité des acteurs intégrés au projet,
- Dimension territoriale.

PIÈCES À FOURNIR POUR LA DEMANDE

Une lettre de demande de subvention adressée à la Présidente du Conseil départemental accompagnée du dossier de demande de subvention téléchargeable sur Internet.

La date de réception par le Département de la lettre d'intention doit être antérieure à la date de démarrage de l'opération.

PIÈCES À FOURNIR POUR LE PAIEMENT DE LA SUBVENTION ET MODALITÉS DE VERSEMENT

- Versement d'un acompte de 50 % sur production :
 - Des factures ou autres pièces justifiant de la réalisation d'au moins 50 % du coût du projet accompagnées d'un décompte des dépenses daté et signé par le maître d'ouvrage ;
 - D'un justificatif de l'attribution de la contrepartie publique autre que celle du Département.
- Versement du solde au prorata des dépenses réalisées dans un délai de 2 ans à compter de la date de décision d'attribution du Département sur présentation :
 - Des factures complémentaires ;
 - D'un décompte des dépenses daté et signé par le maître d'ouvrage.

■ CONTACT

Direction de l'économie et du tourisme
05 53 69 46 26
ludivine.gonzalez@lotetgaronne.fr



Accompagner l'émergence de nouvelles entreprises solidaires

PARTENAIRES

- Région Nouvelle-Aquitaine
- Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)

OBJECTIFS

- Soutenir la dynamique de création des entreprises de l'ESS
- Accompagner des structures type tiers-lieux qui voudraient se diversifier et devenir Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE)
- Soutenir la création d'emploi et le développement de CAE

OBJET

Soutenir les structures qui assurent un accompagnement à l'ingénierie des projets de création ou de développement des entreprises dans le cadre de nouvelles formes d'entreprenariats relevant du champ de l'économie sociale et solidaire, dont les Coopératives d'Activités et d'Emploi

BÉNÉFICIAIRES

- Associations ;
- Autres structures de l'ESS.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les dépenses éligibles portent sur des dépenses de fonctionnement directement liées au projet :

- Charges salariales ;
- Frais de communication ;
- Prestations externes (conseil, formations, études...) ;
- Autres dépenses de fonctionnement.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Présentation d'un programme d'actions aux objectifs quantitatifs visant à la création ou au développement :
 - d'entreprises de l'ESS ;
 - de Coopératives d'Activité et d'Emploi, le cas échéant à la suite d'une transformation d'une structure existante ;
- Existence d'une contrepartie publique autre que celle du Département (Union européenne, Région, Intercommunalité...).

MODALITÉS DE CALCUL

- L'aide départementale prendra la forme d'une subvention de fonctionnement de 10 000 € maximum ;
- Le porteur de projet devra apporter au projet un autofinancement d'un minimum de 20 % ;
- La qualité du dossier sera appréciée suivant le nombre de projets accompagnés sur le territoire.

CONTACT

Direction de l'économie et du tourisme
05 53 69 46 26
ludivine.gonzalez@lotetgaronne.fr





Accompagner l'émergence de nouvelles entreprises solidaires

PIÈCES À FOURNIR POUR LA DEMANDE

Une lettre de demande de subvention adressée à la Présidente du Conseil départemental accompagnée du dossier de demande de subvention téléchargeable sur Internet.

La date de réception par le Département de la lettre d'intention doit être antérieure à la date de démarrage du projet

PIÈCES À FOURNIR POUR LE PAIEMENT DE LA SUBVENTION ET MODALITÉS DE VERSEMENT

- Versement d'un acompte de 50 % sur production :
 - Des factures ou autres pièces justifiant de la réalisation d'au moins 50 % du coût du projet accompagnées d'un décompte des dépenses daté et signé par le maître d'ouvrage ;
 - D'un justificatif de l'attribution de la contrepartie publique autre que celle du Département.
- Versement du solde au prorata des dépenses réalisées dans un délai de 1 an à compter de la date de décision d'attribution du Département sur présentation :
 - Des factures complémentaires ou autres pièces justifiant de la réalisation du projet, accompagnées d'un décompte des dépenses daté et signé par le maître d'ouvrage ;
 - D'un bilan d'activités.

■ CONTACT

Direction de l'économie et du tourisme
05 53 69 46 26
ludivine.gonzalez@lotetgaronne.fr



Soutenir la création de SCOP / SCIC par l'emploi solidaire

■ PARTENAIRES

- Région Nouvelle-Aquitaine
- Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS)

■ OBJECTIFS

- Favoriser le développement du statut d'associé - salarié
- Soutenir la dynamique de création de SCOP / SCIC

OBJET

Soutenir les porteurs de projet investis dans une démarche de retour ou d'accès à l'emploi, souhaitant entreprendre sous statut coopératif dans le cadre de SCOP (Sociétés Coopératives et Participatives) ou de SCIC (Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif).

BÉNÉFICIAIRES

Personne physique (bénéficiaire du RSA, demandeur d'emploi, étudiant...) optant pour le statut d'associé-salarié au sein d'une société coopérative en création ou en développement.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Le porteur de projet devra présenter un dossier comprenant :

- la faisabilité effective du projet ;
- la pertinence du montage financier dans lequel s'inscrit la participation des salariés-associés ;
- la bonne appréhension par les salariés des valeurs d'une entreprise en SCOP ou SCIC ;
- la pertinence du projet par rapport à la démarche d'insertion sociale et professionnelle du porteur de projet

Cette subvention vise à consolider l'apport personnel du futur salarié-associé.

La demande d'aide ou de lettre d'intention est à formuler préalablement à la création de la SCOP ou de la SCIC.

La qualité du dossier sera évaluée par un jury technique composé d'un agent de la Région et d'un agent du Département.

Les dossiers seront examinés par un comité technique associant la Région Nouvelle-Aquitaine.

MODALITÉS DE CALCUL

L'aide départementale prendra la forme d'une bourse individuelle accordée sous forme de subvention à chaque futur associé-salarié.

Le montant forfaitaire est fixé à 4 000 € sans excéder le montant de l'apport personnel du candidat au statut de salarié-associé.

PIÈCES À FOURNIR POUR LA DEMANDE

Une lettre de demande de subvention adressée à la Présidente du Conseil départemental accompagnée du dossier de demande de subvention téléchargeable sur Internet.

■ CONTACT

Direction de l'économie et du tourisme
05 53 69 46 26
ludivine.gonzalez@lotetgaronne.fr



Soutenir la création de SCOP / SCIC par l'emploi solidaire

PIÈCES À FOURNIR POUR LE PAIEMENT DE LA SUBVENTION ET MODALITÉS DE VERSEMENT

Versement de l'aide du Département sur production des statuts et de ses éventuelles annexes justifiant de l'intégration du bénéficiaire en qualité d'associé-salarié de la SCOP ou de la SCIC.

L'aide du Département sera définitivement acquise après réception des justificatifs de libération du capital.

■ CONTACT

Direction de l'économie et du tourisme
05 53 69 46 26
ludivine.gonzalez@lotetgaronne.fr



Développer le tourisme durable et social

■ PARTENAIRES

- Région Nouvelle-Aquitaine
- Comité Départemental du Tourisme de Lot-et-Garonne
- Organismes agissant en faveur du tourisme social
- Intercommunalités

■ OBJECTIFS

- Développer et consolider l'activité des hébergeurs du tourisme de Lot-et-Garonne
- Stimuler l'engagement des acteurs vers un tourisme durable
- Favoriser le départ en vacances ou les activités de loisirs des publics les plus fragiles de Lot-et-Garonne

OBJET

Soutenir les acteurs du tourisme dans leurs projets de création ou de développement d'une activité de tourisme durable et social en Lot-et-Garonne.

Les projets seront évalués en tenant notamment compte des critères suivants :

- Accessibilité et intégration de tous, en particulier les publics les plus fragiles socialement, à la pratique du tourisme et des loisirs ;
- Stimulation du lien et de la mixité entre les populations touristiques et locales ;
- Maîtrise de l'empreinte écologique.

BÉNÉFICIAIRES

- Maîtres d'ouvrage publics ;
- Associations.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les dépenses de fonctionnement portent sur :

- Prestations externes : études (opportunité, faisabilité...) ;
- Frais de communication.

Les dépenses d'investissement portent sur :

- Le matériel amortissable ;
- Les travaux d'aménagements portant sur les espaces d'accueil, de restauration, d'hébergement...

Dépenses exclues :

- Travaux réalisés en régie ;
- Acquisition de terrains ;
- Voierie, réseaux divers.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Existence d'une contrepartie publique autre que celle du Département (Union européenne, Région, Intercommunalité...) ;
- Engagement d'affiliation à un label reconnu en vue d'obtenir un classement de niveau 3 (épis, clés, etc.) après travaux ;
- Engagement d'exploitation pendant 5 ans au moins après attribution de la subvention ;
- Engagement d'ouverture au public pendant 6 mois par an minimum ;
- Consultations préalables au lancement du projet auprès du Comité Départemental du Tourisme (CDT) de Lot-et-Garonne et du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Lot-et-Garonne.

■ CONTACT

Direction du développement touristique et de l'économie
05 53 69 41 47
elise.bertrand@lotetgaronne.fr





Développer le tourisme durable et social

MODALITÉS DE CALCUL

Type de dépenses	Assiette éligible HT	Taux de subvention	Auto-financement
Dépenses de fonctionnement	2 000 € minimum 20 000 € maximum	50 % maximum	20 % minimum
Dépenses d'investissement	5 000 € minimum 100 000 € maximum		

Participation du Département inférieure ou égale à celle du maître d'ouvrage.

PIÈCES À FOURNIR POUR LA DEMANDE

Une lettre de demande de subvention adressée à la Présidente du Conseil départemental accompagnée du dossier de demande de subvention téléchargeable sur Internet.

La date de réception par le Département de la lettre d'intention doit être antérieure à la date de démarrage du projet.

PIÈCES À FOURNIR POUR LE PAIEMENT DE LA SUBVENTION ET MODALITÉS DE VERSEMENT

- Versement d'un acompte de 50 % sur production :
 - Des factures ou autres pièces justifiant de la réalisation d'au moins 50 % du coût du projet accompagnées d'un décompte des dépenses daté et signé par le maître d'ouvrage ;
 - D'un justificatif de l'attribution de la contrepartie publique autre que celle du Département.
- Versement du solde au prorata des dépenses réalisées dans un délai de 2 ans à compter de la date de décision d'attribution du Département sur présentation des factures complémentaires, accompagnées d'un décompte des dépenses daté et signé par le maître d'ouvrage.

CONTACT

Direction du développement touristique et de l'économie
05 53 69 41 47
elise.bertrand@lotetgaronne.fr



ANNEXE 3

Fiches actions ESS



Réaliser un Vadémécum de l'ESS en 47

1

FICHE ACTION
Économie Sociale & Solidaire

■ PARTENAIRES

- Région Nouvelle-Aquitaine
- CRESS
- RTES
- Acteurs publics ou privés de l'ESS en Lot-et-Garonne

■ OBJECTIFS

- Communiquer sur l'ESS
- Soutenir la dynamique engagée
- Créer des synergies entre acteurs de l'ESS

OBJET

L'Économie Sociale et Solidaire est un mode d'entreprendre, regroupant des organisations et des entreprises prônant une économie non conventionnelle, basée sur des valeurs, un mode de gouvernance collectif et démocratique et des pratiques financières spécifiques (non lucrativité, excédents réinvestis dans l'entreprise).

L'ESS est un moteur essentiel de création d'emplois et d'activités.

En conciliant l'intérêt collectif et les activités économiques, elle contribue à un développement local, durable et solidaire.

En cette période exacerbée de crise socio-économique, à la suite de la pandémie de la Covid-19, l'ESS peut être une réponse adaptée à une économie plus vertueuse, respectueuse de l'Humain et de son environnement.

Si l'ESS est présente au plus près de chacun de nous, elle reste encore trop confidentielle.

Mieux faire connaître l'ESS dans le Lot-et-Garonne est donc indispensable pour que chacun puisse s'en approprier les valeurs et à son tour les transmettre et les faire croître.

C'est l'ambition que s'est donné le Département de Lot-et-Garonne à travers la rédaction d'un vadémécum de l'ESS en 47.

Cet outil doit apporter plus de visibilité à l'action conjointe menée par les acteurs de l'ESS et par le Département en faveur des Lot-et-Garonnais, en soulignant notamment l'action du Conseil départemental en direction des acteurs.

Il permettra également de faire naître de nouvelles orientations et initiatives privées et publiques, focalisées sur la création d'activités et d'emplois, le développement des compétences et la recherche de l'innovation.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Recherche documentaire, capitalisation, traitement de l'information ;
- Partage collectif du projet de Vadémécum avec les acteurs institutionnels de l'ESS, pour veiller à la complémentarité et validité des informations ;
- Finalisation de la rédaction et validation collective ;
- Mise en forme, édition, diffusion.

CALENDRIER

Mars - Octobre 2021.

■ PILOTAGE DE L'ACTION

DATEE

■ DGA ASSOCIÉES

DDS
DST



34



Économie Sociale & Solidaire
FEUILLE DE ROUTE 2021



Adopter les grands principes de l'économie sociale

■ PARTENAIRES

- Acteurs publics et privés de l'ESS en Lot-et-Garonne

■ OBJECTIF

- Affirmer la prise en compte des principes fondateurs de l'économie sociale et solidaire

OBJET

En 1980, le Comité National de Liaison des activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLMCA) a adopté une Charte de l'Économie Sociale afin de préciser le rôle et les ambitions des entreprises de l'économie sociale. Cette charte a été révisée par le Conseil des Entreprises et Groupements de l'Économie Sociale (CEGES) en 1995.

Aujourd'hui la loi du 31 juillet 2014 fixe précisément le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Néanmoins, l'essentiel des points évoqués dans la charte permet d'illustrer de façon concrète et pragmatique l'esprit de l'ESS que souhaite insuffler le Département.

Le Département de Lot-et-Garonne souhaite donc délibérer sur les éléments principaux de cette charte fondatrice afin de faire connaître et reconnaître les grandes valeurs qui définissent l'identité commune des acteurs qui s'engagent aujourd'hui dans l'Économie Sociale et Solidaire et qui orientent leurs actions.

Cette délibération du Conseil départemental est destinée à entériner son engagement en faveur de l'ESS et à contribuer à sa promotion.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Délibération du Conseil départemental ;
- Communication auprès du grand public et des acteurs de l'ESS sur cette délibération.

CALENDRIER

À partir de mai 2021.

■ PILOTAGE DE L'ACTION

DATEE en lien avec la DGS

Charte de l'Économie Sociale

Comme les pays développés, la France traverse une période marquée par de profonds bouleversements qui résultent tant des évolutions technologiques que de la mondialisation de la vie économique. Ils entraînent la transformation des métiers et une évolution profonde des modes de vie et des aspirations collectives, mais aussi la déstabilisation des mécanismes de protection sociale, la montée des déséquilibres régionaux et des phénomènes d'exclusion.

Cette situation génère un climat d'incertitude politique et sociale, qu'avivent les changements intervenus sur la scène internationale. Après une phase marquée par l'exaltation irréfléchie de l'individualisme libéral, elle suscite un renouveau de l'esprit de solidarité : solidarité avec le Tiers monde ou avec les exclus de la croissance, mais aussi solidarité au sein des groupes professionnels ou sociaux.

Les entreprises de l'économie sociale se veulent les instruments du renouveau des valeurs de la solidarité. Les coopératives, associations et mutuelles, dont les racines remontent à un XIX^e siècle marqué par le triomphe du libéralisme sauvage, ont l'ambition, à l'aube du XXI^e siècle, de contribuer efficacement à la solution de certains des problèmes majeurs de notre société.

Pour bien comprendre leur rôle actuel et leurs ambitions, faut-il encore rappeler ce qu'elles sont.

DECLARATION DU CNLAMCA

COMITÉ NATIONAL DE LIAISON DES ACTIVITÉS MUTUALISTES, COOPÉRATIVES ET ASSOCIATIVES
(Association loi 1901 créée en 1970)

Ce qu'elles sont : Ce sont des entreprises, qui vivent dans l'économie de marché. Mais ce sont des entreprises différentes, car nées d'une volonté de solidarité au service de l'homme, elles privilégient le service rendu par rapport au profit dégagé et intègrent dans la vie économique la dimension sociale.

Il est peu d'activités humaines dans lesquelles elles ne soient pas présentes, parfois modestement, parfois fortement. D'où une très grande diversité qui, au-delà même des formes juridiques qui leur sont spécifiques, leur permet d'apporter dans la société actuelle, complexe et hétérogène une réponse adaptée aux besoins matériels et moraux de l'homme.

L'homme a des besoins évidents :

- Il veut acquérir des biens et des services au moindre coût et de la meilleure qualité : les coopératives de consommation, les coopératives d'habitation, les banques coopératives, les assurances à caractère mutuel, les mutuelles de santé, et nombre d'associations d'usagers répondent à cet objectif ;
- Il veut exercer son métier en conservant son autonomie, tout en bénéficiant des mêmes avantages que les grandes entreprises : les coopératives d'agriculteurs, d'artisans, de pêcheurs, de transporteurs, de commerçants, entre autres, lui en donnent le moyen ;
- Il veut s'associer avec d'autres pour gérer démocratiquement son entreprise : la coopérative de travailleurs le lui permet.

Mais l'homme a aussi d'autres aspirations, d'ordre moral ou philosophique. Il veut concourir à la lutte contre les fléaux sociaux, faire de la santé un investissement social, faire face à des besoins que l'entreprise classique ou l'Etat ne satisfont pas, développer des institutions que l'économie marchande traditionnelle ne suscite pas. La mutuelle et l'association permettent à ces tâches, hors de la portée d'un individu isolé, d'être assumées collectivement par la participation responsable de chacun à la Communauté.

À dire vrai, il est rare qu'une entreprise de l'économie sociale réponde à l'un de ces seuls besoins ou aspirations. Toutes, peu ou prou, visent simultanément plusieurs objectifs.

Au-delà de ces diversités, elles obéissent, dans leur fonctionnement, à des règles voisines : nées d'une libre initiative collective, elles appliquent la règle démocratique : "un homme, une voix" ; leur éthique implique le souci de la qualité du service, de la transparence de la gestion et de la prise en compte équitable des relations avec les salariés.

Leur rôle : Les entreprises de l'économie sociale sont des entreprises qui font face aux contraintes et exploitent les opportunités de la vie économique. Elles recherchent l'amélioration de leur productivité, elles s'adressent aux marchés financiers, recourent aux techniques les plus modernes.

Mais ce n'est pas seulement à la qualité de leurs résultats économiques que l'on juge leurs succès. Ils se jugent aussi en fonction des formes de solidarité qu'elles concrétisent :

1. D'abord solidarité entre les sociétaires qui sont à l'origine de leur création. Cet esprit de solidarité responsable favorise la créativité de l'esprit militant des associés. Le recours au bénévolat est une des caractéristiques de l'économie sociale.
2. Solidarité professionnelle ou sociale : immergées dans un secteur professionnel ou social, les entreprises de l'économie sociale participent activement à la définition de ses orientations. Elles constituent parfois un élément décisif de ses structures collectives et de son évolution.
3. Solidarité régionale : les entreprises de l'économie sociale figurent parmi les agents de développement des régions où elles se sont implantées et les partenaires reconnus de leurs responsables politiques et économiques.
4. Solidarité au niveau de la Nation car rien de ce qui intéresse la vie de la cité ne peut leur être étranger. Elles sont au premier plan dans le combat pour les grandes causes d'intérêt collectif, comme le montrent notamment le rôle joué par la Mutualité française, la Mutualité de prévoyance et la MSA en matière de prévention et de soins, ainsi que l'action des associations sanitaires et sociales, éducatives, culturelles...

5. Solidarité internationale, enfin, en raison notamment des liens qui les unissent avec des coopératives, associations et mutuelles d'Europe et des autres continents. A ce titre, elles concourent bénévolement tant au développement du Tiers monde qu'à l'évolution des pays de l'Est.

Les coopératives, associations et mutuelles sont ainsi des vecteurs essentiels de la cohésion sociale. Réunies au sein du Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLAMCA) et des groupements régionaux (GRCMA), elles procèdent en permanence à des échanges d'expériences afin de mieux remplir leurs missions.

Leurs ambitions : L'économie sociale est une idée d'avenir, contrairement à ce que croient ceux mal informés, qui voient dans nos organisations la survivance d'un passé dont un libéralisme mal compris veut faire disparaître les séquelles. Coopératives, associations et mutuelles existent d'ailleurs dans tous les pays, et notamment dans les autres pays développés où elles tiennent souvent une place aussi importante, et parfois plus importante, qu'en France, à côté des acteurs capitalistes et publics.

Coopératives, associations et mutuelles ont montré depuis plus d'un siècle leur capacité à s'adapter à l'évolution du monde. Leur ambition est donc de poursuivre leur adaptation dans une conjoncture nouvelle sans céder aux forces qui pourraient les pousser à banaliser leur fonctionnement.

Elles n'ignorent pas l'ampleur des efforts à accomplir, qui peuvent prendre des formes différentes, mais qui dans sept domaines relèvent de démarches semblables :

1. Prendre toute leur place dans l'évolution économique et financière du pays, en révisant si nécessaire certaines règles traditionnelles, et en faisant appel à toutes les techniques de gestion et de financement modernes, à condition que les sociétaires en conservent le contrôle et que se renforcent entre eux les liens de solidarité.
2. Enrichir le rôle des sociétaires par l'adoption de procédures nouvelles, adaptées aux dimensions des entreprises, où doit rester vivant le lien naturel entre les sociétaires, leurs élus et la direction ; dans le même esprit développer la formation des bénévoles, et notamment celle des élus, et apporter ainsi leur contribution au progrès de la citoyenneté.
3. Elles estiment qu'il faut développer au sein de chacune d'elles une "culture d'entreprise" qui prenne en charge les réalités actuelles et prépare les évolutions souhaitables.
4. S'ouvrir à des formes nouvelles d'économie sociale, issues de l'initiative des citoyens, et traduisant l'esprit de libre créativité qui est l'une des sources de l'économie sociale ; d'une façon générale prendre toute initiative pour implanter l'économie sociale dans les secteurs économiques et sociaux d'avenir.
5. S'adapter à l'évolution du rôle de l'État et des collectivités territoriales, en être les partenaires, mais non les assistés ou les sujets.
6. Élargir leur action à l'espace européen, ce qui implique le resserrement de leurs liens avec les coopératives,

associations et mutuelles des autres pays de la Communauté, la mise en place de statuts européens adaptés ainsi que le fonctionnement d'une institution représentative européenne.

7. Développer leur action en faveur des pays du Sud et concourir à l'évolution des pays de l'Europe centrale et orientale.

Les coopératives, associations et mutuelles se sont déjà largement engagées sur ces voies.

Cet engagement se veut fidèle aux principes qui les animent. Elles rappellent que leur objectif est de réaliser la rentabilité sociale et pas seulement économique, d'être au service du plus grand nombre, de dégager des bénéfices au profit de tous et non de quelques-uns, de développer la solidarité et la justice sociale pour aider à l'émancipation de l'Homme.

En tout état de cause, elles ne pourront poursuivre leur route que si elles sont assurées que les autorités publiques ont pleinement conscience tant de leurs spécificités que de la qualité de leur contribution à la cohésion du tissu économique et social français, au moment où celui-ci affronte les mutations plus importantes qu'il ait connues depuis longtemps.

Soucieuses de maintenir leur vocation propre et leur éthique, elles demandent que soit écartée toute mesure qui, sous couleur de banalisation, mettrait en cause leur logique interne et les particularités qui en découlent. Elles demandent donc que ces particularités soient intégralement prises en compte dans la rédaction des textes régissant notre vie économique et sociale et que soit à cette fin mis en place un dispositif d'évaluation et d'impact. Elles estiment qu'il faut développer la richesse que représente la diversité des formes d'entreprises du pays, ce qui suppose :

- une législation et une réglementation adaptées et valorisant cette diversité ;
- la formation initiale et continue, la connaissance et la pratique de l'économie sociale dans les cursus scolaires et universitaires.

Mais parallèlement, elles souhaitent développer avec l'État et les collectivités territoriales un partenariat fondé sur leur capacité à participer aux objectifs d'intérêt général que s'assignent les autorités publiques.

Persuadées d'avoir un grand rôle à jouer dans la société française pour relever les défis que lui lance la fin du XX^e siècle et l'entrée dans le XXI^e siècle, les entreprises de l'économie sociale sont ouvertes au dialogue avec toutes forces économiques, sociales et politiques du pays.

Paris, le 10 mai 1995.



Structurer et animer le réseau des acteurs de l'ESS en Lot-et-Garonne

■ PARTENAIRES

- CRESS
- RTES
- Acteurs de l'ESS en Lot-et-Garonne
- Intercommunalités

■ OBJECTIFS

- Apporter une meilleure connaissance/acculturation sur l'intérêt de l'ESS et ses intérêts
- Stimuler l'émergence des projets mutualisés entre acteurs
- Créer un réseau d'ambassadeurs de l'ESS

OBJET

L'Économie Sociale et Sociale (ESS) s'appuie sur une pluralité d'acteurs qui partagent les valeurs communes de l'ESS et interviennent sur des domaines et des champs différents (insertion, industrie, sport, santé, culture, social...).

La méconnaissance des réelles notions de l'ESS ainsi que l'absence d'animation de sa dynamique sont autant de freins à son développement sur le territoire, particulièrement dans le domaine entrepreneurial.

Le développement de l'ESS sur le territoire et sa meilleure perception nécessitent une mobilisation des acteurs locaux, des temps d'animation / information.

Afin que ces initiatives puissent s'inscrire dans le temps, le Département souhaite impulser une démarche partenariale de structuration et d'animation du réseau de l'ensemble des acteurs de l'ESS en Lot-et-Garonne.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

Identification de personnes référentes sur l'ESS sur l'ensemble du département.

Élaboration d'un programme pluriannuel diversifié bâti sur les items suivants :

- formations / sensibilisation des acteurs du territoire sur la notion d'Économie Sociale et Solidaire ;
- rencontres thématiques professionnelles ;
- webinaires thématiques sur des fondements précis de l'ESS et ses intérêts : structures, PTCE, etc.

CALENDRIER

À partir d'avril 2021.

■ PILOTAGE DE L'ACTION

DATEE

■ DGA ASSOCIÉES

DDS
DST





Faire découvrir l'ESS aux collégiens

■ PARTENAIRES

- Collèges du Lot-et-Garonne
- Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
- Chambres consulaires
- Acteurs de l'ESS en Lot-et-Garonne

■ OBJECTIFS

- Informer en amont des potentiels d'emploi et d'activité dans l'ESS
- Créer des synergies entre structures de l'ESS et Éducation nationale

OBJET

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est une économie fortement représentée en Lot-et-Garonne. Elle offre des opportunités d'emplois sur le territoire mal connues par les Lot-et-Garonnais en général et la population active en particulier.

Il y a donc un fort enjeu à informer sur ce potentiel d'emplois dans les structures de l'ESS notamment en direction des jeunes, qui côtoient des structures de l'ESS sans le savoir, voire qui en font partie (club sportif, association culturelles...).

Le Département s'est donné pour mission de leur présenter la réalité des métiers de l'ESS et de leur faire prendre conscience de leur importance par rapport aux fondements d'une société plus respectueuse de l'homme et de son environnement.

Mettre en place des actions et dispositifs permettant de faire découvrir et de sensibiliser les collégiens à l'ESS est essentiel afin de leur permettre d'appréhender le monde économique et professionnel qui les entoure, en vue de leur orientation scolaire et professionnelle.

Dans ce cadre l'intégration à l'opération « De firme en firme » pourra être étudiée, en lien avec la convention éducative ; de nouvelles opérations pourront également être proposées comme une bourse de stages en ligne ciblée ESS.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- rédaction d'un projet de programme d'actions à destination des collégiens ;
- consultation des institutions représentatives des structures de l'ESS ;
- communication sur les actions mises en place et mise en œuvre des actions.

CALENDRIER

À partir d'avril 2021.

■ PILOTAGE DE L'ACTION

DATEE et DST



Appel à projets « Projets et structures innovants(es) de l'ESS »

■ PARTENAIRES

- CRESS
- Acteurs de l'ESS en Lot-et-Garonne
- Collectivités locales

■ OBJECTIF

- Promouvoir l'émergence des projets de l'ESS à vocation économique intégrant une dimension écologique et/ou énergétique

OBJET

Les activités de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) favorisent l'inclusion sociale, la création d'emplois. De plus, les entreprises de l'ESS se caractérisent par une intégration forte sur leur territoire et par un faible risque de délocalisation.

Dans ce cadre, le Département souhaite lancer un Appel à projets dans le but d'encourager et de soutenir les initiatives et projets de l'ESS innovants sur le territoire.

À travers cette démarche, le Département poursuit une triple ambition :

- Stimuler l'émergence de nouveaux projets en Lot-et-Garonne ;
- Valoriser les entreprises capables de produire des biens matériels ou des services créatifs, innovants et/ou expérimentaux, qui répondront à un ou à des besoins que peuvent rencontrer les publics prioritaires du Département (enfance, jeunesse, grand âge, personnes en situation de handicap ou de précarité) ;
- Animer le réseau des entreprises de l'ESS.

Les lauréats bénéficieront chacun d'un accompagnement pour la valorisation et la promotion de leur projet, notamment à travers les outils de communication du Département.

Seules les entreprises et structures de l'ESS conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire sont autorisées à candidater.

Des critères de sélection sur la prise en compte des dimensions écologiques et/ou énergétiques seront intégrés dans les critères de l'Appel à projets.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Rédaction du règlement de l'Appel à projets ;
- Lancement de l'Appel à projets ;
- Clôture de l'Appel à projets ;
- Phase de sélection des lauréats ;
- Jury de sélection des lauréats ;
- Délibération d'approbation des lauréats par la commission permanente.

CALENDRIER

- À partir de mai 2021 ;
- Jury lors des assises de l'ESS en novembre 2021 ;
- Opération annuelle récurrente.

■ PILOTAGE DE L'ACTION

DATEE

■ DGA ASSOCIÉES

DDS
DST



Former à la transition numérique

PARTENAIRES

- Campus Numérique 47
- Acteurs de l'ESS en Lot-et-Garonne

OBJECTIF

- Accompagner les structures de l'ESS à la transition numérique (communication digitale) pour favoriser leur développement

OBJET

La maîtrise de la communication numérique, ou communication digitale, constitue aujourd'hui un prérequis pour toute structure qui souhaite s'intégrer dans les canaux de diffusion du web.

Les acteurs de l'ESS, faute de temps et de moyens, éprouvent des difficultés à s'engager dans cette transition numérique basée sur l'Internet. Ils se privent donc de nouvelles opportunités pour améliorer leur fonctionnement, diversifier leurs actions, renforcer leur impact...

Conscient de l'importance de la place du numérique dans le développement des structures de l'ESS, le Département souhaite donc accompagner les structures de l'ESS dans leurs montées en compétences dans le numérique par des actions de sensibilisation et de formation.

Pour la mise en œuvre de cette formation, un partenariat avec le Campus Numérique 47 pourrait être conclu.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Réflexion sur les actions de sensibilisation et les formations susceptibles d'être proposées ;
- Communication du Département sur l'existence de cette offre auprès des acteurs de l'ESS ;
- En fonction des candidatures reçues, constitution de groupes homogènes ;
- Organisation des séances d'initiations ou formation ;
- Évaluation des ateliers de formation.

CALENDRIER

- À partir de mai 2021 ;
- Opération annuelle récurrente.

PILOTAGE DE L'ACTION

DATEE



Accompagner les entreprises pour promouvoir la transition énergétique et écologique

■ PARTENAIRES

- Acteurs publics et privés de l'ESS en Lot-et-Garonne
- Chambres consulaires

■ OBJECTIF

- Favoriser la structuration des filières vers la transition énergétique et écologique

OBJET

La transition écologique et énergétique ne génère plus de débat clivant sur son intérêt ou sa nécessaire prise en compte. Il est évident que l'activité humaine doit se dérouler avec une maîtrise voire une réduction drastique de la consommation des ressources tout en limitant au maximum l'empreinte écologique.

Cette nécessaire prise en compte concerne les entreprises qui se doivent d'adapter leur mode de fonctionnement d'autant plus que cela constitue aussi un levier de développement économique et social.

Cependant, les entreprises ne sont pas toutes égales pour s'engager dans cette transition, que ce soit en termes de taille, de secteurs d'activités, mais également de formation, de diagnostic ou d'investissement. Elles doivent donc être accompagnées et soutenues.

Cette problématique concerne l'ensemble des structures de l'ESS.

L'enjeu est donc de stimuler ou accélérer cette dynamique. Le Département souhaite donc favoriser l'accompagnement des organismes fédérateurs d'entreprises qui développent ou promeuvent des actions en faveur de la transition énergétique et écologique, mais il ambitionne aussi d'inciter les structures spécifiquement engagées dans cette voie à nouer des partenariats avec les entreprises.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Identification des structures fédératrices d'entreprises et des structures spécialisées sur la transition énergétique et écologique ;
- Détermination des modalités de partenariats les plus pertinentes en fonction des interlocuteurs et des projets identifiés ;
- Élaboration d'un programme d'accompagnement sur la transition énergétique et écologique ;
- Mise en œuvre des programmes d'accompagnement.

CALENDRIER

À partir de septembre 2021.

■ PILOTAGE DE L'ACTION

DATEE





Accompagner les acteurs sur leurs actions en faveur d'une agriculture durable

■ PARTENAIRES

- Associations
- Maîtres d'ouvrages publics
- Chambre d'agriculture
- Acteurs agricoles

■ OBJECTIF

- Favoriser la préservation des exploitations agricoles, l'alimentation positive, le commerce de proximité

OBJET

L'agriculture durable peut se définir autour de trois dimensions : la viabilité économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement.

Parce qu'elle permet de penser autrement les filières et chaînes de valeur agricoles, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) offre un cadre idéal pour développer des actions en faveur d'une agriculture durable.

Le Lot-et-Garonne, département rural, se caractérise par deux points emblématiques :

- un nombre encore important d'exploitations agricoles qui sont cependant de plus en plus confrontées à des contraintes environnementales ;
- une appétence de ses habitants à la qualité alimentaire.

L'enjeu est donc de stimuler une agriculture durable qui permette aux agriculteurs d'exercer leur métier dignement et à la population d'accéder à une consommation positive par l'achat de produits de qualité, en circuit court et sans surcoût.

Le Département souhaite donc accompagner les acteurs qui œuvrent en faveur d'une agriculture durable.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Identification des associations ou autres structures engagées dans des opérations en lien avec l'agriculture durable ;
- Élaboration d'un programme d'accompagnement ;
- Détermination des modalités de partenariats les plus pertinentes en fonction des interlocuteurs et des projets identifiés ;
- Mise en œuvre des programmes d'accompagnement.

CALENDRIER

À partir de septembre 2022.

■ PILOTAGE DE L'ACTION

DATEE



Soutenir les associations d'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

■ PARTENAIRES

- Associations d'éducation à l'environnement et au développement durable

■ OBJECTIFS

- Renforcer le développement des projets de transition énergétique et écologique dans le domaine du développement durable
- Créer des conditions favorables pour le développement de l'éducation à l'environnement et au développement durable pour tous

OBJET

Le développement durable représente un objectif pour une économie responsable et humaine dans lequel l'Économie Sociale et Solidaire a toute sa place en se démarquant d'une logique seulement profitable et participe à un développement soutenable, économiquement viable, respectueux de l'environnement et socialement responsable.

Le Département soutient les initiatives portées par les associations d'éducation à l'environnement et au développement durable (structures de l'économie sociale et solidaire) : elles animent le territoire au quotidien, organisent et participent aux événements locaux.

Dans un contexte socio-économique où environnement et développement durable s'imposent comme des points majeurs des logiques de développement territorial, l'ambition du Département est d'affirmer et développer son soutien aux acteurs actifs dans ces thématiques.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

1- Communication du Département sur l'existence de cette offre auprès des associations de développement durable et de sensibilisation à l'environnement, en s'appuyant sur les associations « tête de réseau ».

2- Aide au fil de l'eau aux projets d'éducation à l'environnement pour un développement durable (formations, manifestations, salons, conférences, outils pédagogiques, animations, ateliers, sensibilisation, formations, etc.) en direction de tous les publics (élèves, étudiants, enseignants, professionnels d'entreprises, citoyens, retraités, etc.).

3- Poursuite et développement des partenariats avec les associations d'EEDD dans le cadre de la convention éducative et des politiques départementales : nouveaux itinéraires, enrichissement des itinéraires existants pour la transition écologique, organisation de projets pédagogiques départementaux...

4- Appel aux associations d'EEDD pour développer des actions de développement durable au sein du Conseil départemental, en lien avec les besoins identifiés (ex : plan de mobilité interne).

CALENDRIER

- À partir d'avril 2021.
- Aide aux projets : dossiers à transmettre avant le 30 septembre de l'année N.

■ PILOTAGE DE L'ACTION

DST

■ DGA ASSOCIÉE

DATEE





Organiser des assises annuelles de l'ESS

■ PARTENAIRES

- Région Nouvelle-Aquitaine
- CRESS
- RTE
- Acteurs publics ou privés de l'ESS en Lot-et-Garonne

■ OBJECTIFS

- Stimuler le développement de l'ESS
- Favoriser les rencontres et synergies entre acteurs

OBJET

Le Département a engagé en 2020 une action de définition d'une politique de structuration et développement de l'ESS.

Dans ce cadre, le Conseil départemental a notamment décidé d'organiser en septembre 2020 les 1^{ers} États généraux de l'ESS. Cet événement organisé avec le soutien de la CRESS a permis de consacrer une journée à la découverte de l'ESS à travers des témoignages d'élus et techniciens qui ont aussi pu échanger entre eux.

La richesse des témoignages apportés et la faculté des acteurs du territoire de se rencontrer, parfois pour la première fois, ont démontré que ce type de manifestation présentait un intérêt pour la connaissance des acteurs, de leurs missions et de leur territoire.

L'objectif consiste donc à ancrer cette opération en organisant chaque année au cours du mois de l'ESS (novembre), des assises annuelles de l'ESS.

L'ambition est d'inscrire l'ESS dans les filières prioritaires, de faire émerger des projets et d'encourager le décroisement pour mettre l'ESS au cœur du développement économique et social.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Planification de la date ;
- Sollicitation des différents partenaires ;
- Recensement des initiatives et témoignages pertinents ;
- Établissement du programme ;
- Invitation des acteurs ;
- Organisation pratique au cours du mois de l'ESS (novembre).

CALENDRIER

- À partir d'avril 2021 ;
- Manifestation organisée dans le cadre du mois de l'ESS (novembre).

■ PILOTAGE DE L'ACTION

DATEE

■ DGA ASSOCIÉES

DDS - DST
et Cabinet Direction de la communication





Ancrer la dynamique de l'ESS au niveau infra-départemental, régional et national

■ PARTENAIRES

- Intercommunalités
- Région Nouvelle-Aquitaine
- CRESS
- RTES
- Banque des Territoires

■ OBJECTIF

- Développer et/ou conforter les partenariats institutionnels dans la durée

OBJET

L'ancrage territorial constitue, avec le fonctionnement démocratique et la solidarité économique, l'une des caractéristiques majeures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Développer l'ESS passe obligatoirement par le renforcement d'une dynamique à la fois territoriale et transversale qui requiert de créer du lien entre les acteurs locaux, mais aussi supra-départementaux. Il s'agit en effet d'agir en se basant sur une vision partagée et coordonnée.

Le Département souhaite donc ancrer les dynamiques territoriales de l'ESS au niveau national, régional et infra-départemental, en confortant ses relations actuelles avec les acteurs de référence en la matière et en nouant de nouveaux partenariats, guidés par une démarche concertée.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Sollicitation des différents partenaires institutionnels de l'ESS ;
- Construction de partenariats pragmatiques en faveur de la connaissance et du développement de l'ESS et de ses acteurs ;
- Évaluation des conventions partenariales.

CALENDRIER

À partir de septembre 2021.

■ PILOTAGE DE L'ACTION

DATEE

■ DGA ASSOCIÉES

DDS
DST





Désigner un-e élu-e référent-e ESS dans chaque commission

■ OBJECTIF

- Affirmer l'ESS dans une politique départementale transversale

OBJET

Les politiques en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sont caractérisées par une transversalité des politiques départementales et de fait par des relations avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Aussi, une sensibilisation de l'ensemble des élu-e-s et services à l'ESS est essentielle pour une mise en œuvre optimale des politiques dédiées.

Le Département souhaite donc affirmer l'ESS comme une priorité politique en coordonnant son engagement dans ce domaine.

Dans cette optique, il est important que chaque commission thématique du Conseil départemental comprenne un-e élu-e référent-e à l'ESS afin que les dossiers concernant plusieurs commissions puissent être appréhendés de façon homogène.

Cela concourra également à une meilleure visibilité de l'ESS dans l'organisation politique de la collectivité à l'interne comme à l'externe.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Désigner un-e élu-e référent-e dans chaque commission spécialisée ;
- Adapter le règlement intérieur du Département.

CALENDRIER

À partir de septembre 2021.

■ PILOTAGE DE L'ACTION

DATEE en lien avec la DGS



Former les agents et élus départementaux aux normes de l'ESS

■ PARTENAIRES

- CRESS
- RTES
- CNFPT

■ OBJECTIF

- Former les agents et élus du Département aux réalités juridiques et territoriales de l'ESS pour contribuer à son développement.

OBJET

Le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pâtit de sa mauvaise connaissance sur les plans juridique ou territorial. Ce constat général se vérifie au sein de la collectivité au niveau des agents publics comme des conseillers départementaux.

Face à cette situation, la formation est un levier fondamental encore trop peu mobilisé pour la bonne appréhension et connaissance de l'ESS. Une meilleure compréhension de l'ESS par l'ensemble des agents et élus est essentielle pour mieux repérer et orienter des projets d'ESS, mais également pour mieux connaître les acteurs.

La formation des agents et élus autour des questions d'ESS peut aussi être un atout pour décroisonner les services, améliorer la transversalité, harmoniser l'analyse des dossiers. Au final la formation doit permettre d'appréhender toutes les dimensions de l'ESS en lien avec les diverses compétences du Département.

Le Département souhaite donc favoriser l'appropriation des enjeux de l'ESS par ses agents et ses élus, en travaillant à une offre de formation adaptée.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Recensement des outils et dispositifs de formation existant sur l'ESS ;
- Élaboration et organisation de formations avec les structures compétentes.

CALENDRIER

À partir d'avril 2021.

■ PILOTAGE DE L'ACTION

DATEE en lien avec la DGS

■ DGA ASSOCIÉE

DRHM





Rendre les structures de l'ESS visibles sur Internet

■ PARTENAIRES

- Acteurs de l'ESS en Lot-et-Garonne

■ OBJECTIF

- Assurer une communication institutionnelle dédiée sur l'ESS

OBJET

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS), ses structures, ses secteurs d'activité et son actualité restent trop confidentiels, faute de communication des professionnels ou auprès du grand public.

Par la création d'outils numériques évolutifs, qui ont vocation à être alimentés en continu par les membres du réseau ESS, le Département souhaite assoir la légitimité de ces structures et en assurer la promotion.

L'enjeu est donc de créer ou mieux exploiter des outils pratiques qui permettront de référencer et/ou labelliser les structures de l'ESS, et ainsi de leur donner de la visibilité auprès des citoyens, des collectivités, des autres structures économiques et sociales. Cela contribuera notamment à la mise en relation des entreprises de l'ESS entre elles afin de favoriser le développement de leur activité.

Cette communication en faveur des structures de l'ESS sera potentiellement relayable par les réseaux d'accompagnement.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Créer une page Internet spécifique sur le site du Département alimentée par une publication mensuelle (écrite ou vidéo) ;
- Communiquer sur les réseaux sociaux ;
- Créer un label ESS 47 ;
- Créer un annuaire cartographique.

CALENDRIER

À partir de septembre 2021.

■ PILOTAGE DE L'ACTION

DATEE

■ DIRECTION ASSOCIÉE

Direction de la communication



Informier et sensibiliser les acheteurs publics sur la nature des offres des acteurs de l'ESS

■ PARTENAIRES

- Collectivités territoriales
- Établissements publics
- Centre Départemental de Gestion de la Fonction publique territoriale
- Entreprises de l'ESS

■ OBJECTIF

- Rendre plus visible l'offre des structures de l'ESS auprès des acteurs publics

OBJET

Les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) proposent une offre de produits et services adaptée à la commande publique, dans de nombreux secteurs d'activités. Or, les acheteurs publics ont en général une mauvaise connaissance de l'ensemble de cette offre disponible sur le territoire. De fait peu de contrats de marché public sont signés avec les entreprises de l'ESS.

Le Département souhaite donc informer et sensibiliser les acheteurs publics de Lot-et-Garonne sur la nature des offres proposées par les acteurs de l'ESS, afin de stimuler les liens entre commande publique et offres de l'ESS.

Le but est de développer une activité de proximité des entreprises de l'ESS, sécurisée et souvent récurrente.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Dresser la cartographie des structures de l'ESS ;
- Assurer une communication du Département sur cette offre *via* ses divers outils de communication ;
- Monter des opérations de promotion sur les savoir-faire des entreprises de l'ESS du département.

CALENDRIER

À partir d'avril 2021.

■ PILOTAGE DE L'ACTION

DATEE et DVM





Proposer des temps d'information et de sensibilisation auprès des acteurs de l'ESS exposant les conditions et l'intérêt des marchés publics, dont ceux du Département

■ PARTENAIRES

- CRESS
- RTEs
- Autres structures d'animation de l'ESS

■ OBJECTIF

- Sensibiliser et acculturer les acteurs de l'ESS à la commande publique

OBJET

Les acteurs de l'ESS candidatent peu souvent aux appels d'offre. Cela résulte le plus souvent du formalisme parfois complexe des procédures à suivre pour y répondre ou souvent par une méconnaissance de ces marchés potentiels.

Or les appels d'offre, y compris ceux du Département, peuvent contenir des critères de développement durable et réserver des lots voire des marchés complets à des structures de l'ESS.

L'accès aux marchés publics constitue un enjeu majeur pour conforter ou développer l'activité des structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Le Département souhaite donc proposer des temps d'information pour inciter les acteurs de l'ESS à répondre aux marchés publics.

L'objectif est que les entreprises de l'ESS puissent anticiper et organiser leur candidature aux marchés publics, dont ceux du Département.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Définition du contenu d'ateliers de formation / information ;
- Organiser des rencontres en présentiel ou en visio-conférence ;
- Planifier un calendrier de sessions ;
- Invitations aux structures.

CALENDRIER

À partir de septembre 2021.

■ PILOTAGE DE L'ACTION

DATEE et DVM



Développer la prise en compte de l'ESS dans les marchés publics du Département

■ PARTENAIRES

- RTES
- CRESS
- Autres structures...

■ OBJECTIF

- Formaliser la prise en compte de l'ESS dans les marchés publics du Département

OBJET

Les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) proposent une offre de produits et services adaptée à la commande publique, dans de nombreux secteurs d'activités. Or, les acheteurs publics ont en général une mauvaise connaissance de l'ensemble de cette offre disponible sur le territoire. De fait peu de contrats de marché public sont signés avec les entreprises de l'ESS.

Le Département ne fait pas exception en tant qu'acheteur public. En fonction des services, la connaissance des offres de biens ou services des entreprises de l'ESS est hétérogène.

Cela altère la prise en compte de ces fournisseurs potentiels dans les appels d'offre.

Par ailleurs, si la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) prévoit que les acheteurs publics adoptent et publient un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), cela s'impose aux seules collectivités territoriales dont le montant des achats est supérieur à 100 M€. Cela n'est pas le cas du Département.

Néanmoins, le Département souhaite accroître et affirmer sa prise en compte de l'ESS dans les marchés publics en se référant à un document similaire à un SPASER.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE

- Analyser le cadre des SPASER à partir des normes juridiques et des exemples de SPASER adoptés ;
- Établir les modalités d'un fonctionnement inspiré d'un SPASER pour le Département de Lot-et-Garonne ;
- Proposer au Conseil départemental de délibérer sur un projet de document de référence assimilable à un SPASER interne.

CALENDRIER

À partir d'avril 2021.

■ PILOTAGE DE L'ACTION

DATEE et DVM



Publication du Conseil départemental de Lot-et-Garonne
Rédaction : en interne / Graphiste : D'Clicks / Impression : en interne

www.lotetgaronne.fr

